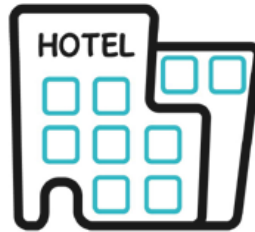




Direction
départementale
des territoires
Bâtiments durables
accessibilité



Notice descriptive d'accessibilité

Chaque rubrique doit être renseignée dans les cadres prévus à cet effet et correspondre au projet ou à la situation rencontrée. La mention « sera conforme » n'est pas suffisante puisqu'il est attendu une description des actions.

Principales références législatives et réglementaires : loi n° 2005-102 du 11 février 2005 ; ordonnance n° 2014-1090 du 26 septembre 2014 ; décret n° 2014-1326 du 5 novembre 2014 et arrêté du 8 décembre 2014.

(Cocher les cases correspondantes, remplir ou sélectionner les champs)

Présentation du projet

A - Concernant le demandeur de l'établissement :

Nom, prénom :

Adresse :

Téléphone :

Mail :

B - Concernant l'établissement (avant/après travaux ou actions de mise en accessibilité) :

Nom de l'établissement ou enseigne :

Activité avant travaux :

Activité après travaux :

Surface ouverte au public (en m²) :

Catégorie de l'établissement (1 à 5) :

a) Descriptif de l'établissement :

Indiquer le nombre de niveaux et les locaux présents à chacun d'eux (accueil, salle d'attente, salle de classe, sanitaires, cabines d'essayage, ...).

b) Prestations proposées :

Que vient-on faire dans l'établissement ? Quelles sont les activités proposées à chaque niveau ?

Niveau n° : prestations

Niveau n° : prestations

Niveau n° : prestations

Niveau n° : prestations

Courriel : ddt-accessibilite@loiret.gouv.fr